

ASSEMBLEE GENERALE ORDINANIRE
SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT
« STEQ »

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 11 septembre 2020, à 11heures, au siège de la société, sis au n°8 rue 8601, Z.I Charguia I – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 ;
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;
5. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2019 ;
6. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2019 ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
8. Acceptation des démissions des administrateurs ;
9. Renouvellement des mandats des administrateurs ;
10. Nomination des commissaires aux comptes ;
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2020

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard dans la tenue de cette assemblée, qui ne lèse en rien les intérêts des actionnaires ainsi que les tiers.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport général des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les états financiers de la Société arrêtés au 31 Décembre 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du Rapport spécial des Commissaires aux comptes portant sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre au cours de l'année 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs de la société, quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée àdes présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, aux Administrateurs de la Société, des jetons de présence d'un montant de Mille Dinars (1.000,000 D) brut par Administrateur au titre de l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour la répartition du résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2019	2 199 643,172 D
Report à nouveau bénéficiaire	4 319 635,518 D
<u>Bénéfices à répartir</u>	<u>6 519 278,690 D</u>

Résultats reportés **6 519 278,690 D**

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission des membres du Conseil d'Administration : Monsieur Jamel AREM et la société DECO.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs : Messieurs Mohamed Walid AREM et Mehdi AREM et ce pour un mandat expirant lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Cabinet Neji Fethi en tant que commissaire aux comptes pour un mandat expirant lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2022. De même, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Mohamed BEDOUI en tant que Co-commissaire aux comptes pour un mandat expirant lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2022

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités ou tous les dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.